22 8bre 1795.

Case
FRC
14112

RAPPORT

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

Du 30 Vendémiaire, an 4. 22, octobre 1795.

Sur la conspiration & la rebellion qui ont éclaté dans les journées des 13 & 14 Vendémiaire, & sur les opérations militaires exécutées par l'armée républicaine ;

22 & 26 octobre 1795.

PAR P. BARRAS,

Représentant du peuple, général en chef de l'armée de l'intérieur ;

Imprimé, & envoyé aux départemens & aux armées, par décret de la Convention.

LA révolution du 9 thermidor a véritablement fondé la liberté publique. L'abus de cette révolution sapait les bases de cette même liberté, & malheureusement nous n'avons voulu nous en apercevoir qu'au moment où l'édifice était près de crouler. Oui, Représentans du peuple, notre indulgence nous a fait faire un pas rétrograde. Toutes les lois que l'on vous a arrachées en faveur des émigrés, des prêtres, de amis de la tyrannie royale, la proscription des meilleurs patriotes, les assassinats du midi impunis, la vengeance érigée en vertu civique, presque toutes les fonctions publiques con-

THE NEWBERRY
LIBRARY

fiés à des républicains d'un jour, devaient inévitablement relever l'espoir des amis du despotisme, & leur faire tenter une conspiration dont le résultat était votre massacre & la mort de la République. Il fallait un point central aux conspirateurs pour correspondre avec le comité autrichien de Bâle. Ils ne pouvaient l'établir que dans la commune de Paris : ils l'ont fait. Cette vaste cité, sur laquelle les départemens ont sans cesse les yeux ouverts pour adopter ses mesures & suivre sa conduite, offrait seule aux partisans de la coalition des rois les élémens de leur conspiration. Ici, une nuée de vils foliculaires, toujours prêts à se vendre à celui qui les paie le mieux ; fourniſſait aux conjurés le moyen prompt & facile de pervertir l'opinion publique, en dirigeant des calomnies atroces contre la Représentation nationale, en dénigrant les meilleures amis de la liberté, en insinuant au peuple des inquiétudes sur ses subsistances qu'ils accaparaient, en cherchant enfin à lui persuader que le gouvernement républicain était une chimére qui ne pouvait se réaliser en France. Ici, les chefs de la conjuration devaient compter sur une armée d'anciens valets de cour, qui, regrettant de n'être plus enchaînés au char de la tyrannie, sont toujours disposés à favoriser le retour de l'ancien ordre de choses contre lequel nous combattons depuis six ans. Ici, les nobles, les émigrés & les prêtres, échappant au milieu d'une population immense à l'œil vigilant du gouvernement, étaient un point d'appui pour les rebelles, & leur donnaient le fol espoir d'un triomphe assuré.

Il fallait achever d'égarer le peuple. Eh bien ! les monstres ont profité de l'époque des assemblées primaires, qui devait à jamais fixer la ligne de démarcation entre nos calamités politiques & le

bonheur que promet au peuple la constitution que vous lui avez donnée, pour l'associer à leur rebellion & l'armer contre l'autorité légitime.

Les conjurés alors ont levé le masque; & pour être plus libres dans leurs assemblées, ils en ont chassé ou éloigné les meilleurs patriotes, à l'aide du mot insignifiant de terroriste. Ils ont effrontément publié que vous aviez démérité de la patrie; que la Convention nationale n'était qu'un ramas d'usurpateurs & d'assassins de la royauté; que vos décrets ne devaient plus être considérés comme lois de l'État, & que c'était aux *sections souveraines de Paris* à diriger les rênes du gouvernement. Les insensés ont poussé l'audace jusqu'à organiser des autorités anarchiques pour juger ceux qui oseraient braver la majesté du trône sectionnaire, couvrir de leurs corps généreux la Représentation nationale & sauver la République. Vous avez vu leur perfide scélératesse, & vous vous êtes mis en mesure d'arrêter leurs coupables efforts. Vous avez fait appel aux patriotes de 89 : la voix des pères de la patrie a été pour eux un cri de ralliement; tous ces hommes brûlant d'amour pour la liberté se sont empressés d'accourir autour de vous. Ah ! qu'il a été consolant de voir dans quelques heures la Convention nationale, entourée naguère d'une bande d'assassins, devenir tout-à coup le centre de réunion des vrais amis de la République. Au milieu de ce bataillon sacré, on distinguait avec intérêt les hommes du 14 juillet & du 10 août, les vainqueurs de la bastille, des patriotes de tous les départemens, & sur-tout une légion d'officiers porteurs d'honorables cicatrices, & couverts plus d'une fois des lauriers de la victoire, destitués par l'intrigue & les complots de la contre-

révolution. Vos comités de gouvernement, ne se dissimulant plus les dangers qui menaçaient la République, firent organiser en compagnies ces vieux soutiens de la révolution, & en donnèrent le commandement, sous le nom de bataillon des patriotes de 89, au général *Berruyer*, vieillard respectable, qui joint à des talens militaires une moralité pure; nous étions alors dans la journée du douze. Eh bien! Représentans du peuple, l'entendrez-vous sans frémir d'indignation? *Menou*, général en chef de l'armée de l'intérieur & commandant la force armée de Paris, se présente à la commission des cinq, à deux heures après midi: il était suivi de plusieurs personnes de son état-major; &, prenant le ton arrogant d'un officier de cour : *Je suis instruit*, dit-il, *qu'on arme tous les bandits* (c'est ainsi que ces tyrans appellent les républicains); *je vous déclare formellement que je ne veux, ni sous mes ordres, ni dans mon armée, ni marcher avec un tas de scélérats & d'assassins organisés en bataillon de patriotes de 89.* La commission lui répondit : *Ces sincères amis de la liberté ne seront point sous vos ordres; ils marcheront sous ceux d'un général républicain, sous la direction des représentans du peuple, & resteront près de la Convention nationale pour la défendre.* *Menou* sortit avec la physionomie très-agitée, & fit écrire à *Raffet* que les patriotes de 89 étaient consignés. Cette lettre fut lue à la séance d'une assemblée de section, qui l'applaudit & l'inséra dans ses registres. A dix heures du matin, une section députe à la commission des cinq trois de ses membres (*Chosal*, qui la présidait, était du nombre), pour déclarer au gouvernement qu'il avait perdu sa confiance, & qu'il était responsable de tous les événemens. Il n'était plus possible de se faire illusion sur les malheurs

que les royalistes préparaient à la patrie; les conjurés, disséminés dans tout Paris, excitaient les citoyens à s'armer, & appelaient à grands cris sur la Représentation nationale la dissolution & la mort. Des électeurs s'étaient réunis au Théâtre Français, recevaient des députations, & requéraient la force armée des sections. Ils ont pour eux le nombre, & cependant ils s'inquiètent, ils pâlissent, ils invoquent la perfidie & la corruption : mais tous leurs efforts ne sont qu'injurieux; la Convention & ses intrépides amis, composant les troupes de ligne, ne forment qu'un faisceau compact, devant lequel vont s'évanouir toutes les espérances criminelles.

Vos comités de gouvernement & votre commission des cinq avaient déjà réitéré l'ordre impératif de faire avancer des colonnes sur le Théâtre Français & la section Lepelletier : l'exécution de ces ordres fut éludée sous différens prétextes ; ce ne fut qu'à l'entrée de la nuit qu'on marcha sur le Théâtre Français. Les rebelles, instruits alors des mesures prises par le gouvernement, avaient eu le temps de se disperser : on renouvela l'ordre de marcher sur la section Lepelletier, foyer de la conspiration, pour dissiper les rebelles & s'emparer des chefs; vous eûtes bientôt la douleur d'apprendre que celui à qui vous aviez confié le commandement de votre force armée, avait eu la lâcheté de transiger avec les révoltés. Pour rassurer ceux-ci, & effrayer nos braves frères d'armes, comme si la terreur pouvait pénétrer l'ame d'un républicain, *Menou* vocifera cette phrase liberticide : *Si quelque soldat s'avise d'insulter les bons citoyens de la section Lepelletier, je lui passerai mon sabre à travers le corps.* Braves défenseurs de la patrie, vainqueurs de tant de rois, la fierté de vos cœurs s'indigne de voir cette honteuse

trahison ; vous fîtes éclater par des murmures votre colère civique : vous étiez avides de verser votre sang pour la République, & quelques-uns de vos chefs la livraient impitoyablement aux poignards sacrilèges des assassins. Mais vos murmures vertueux échauffèrent la pensée du gouvernement, doublèrent son courage & sa confiance ; il prédit la victoire que votre patriotisme bouillant & impétueux allait remporter sur la multitude des conjurés.

Les troupes étaient retournées vers le palais national, & l'on avait négligé de leur assigner les points de ralliement, lorsqu'on vint nous faire part de l'infâme conduite de *Menou*.

Dans ces circonstances difficiles & périlleuses, les comités de gouvernement & la Convention nationale crurent que je pouvais être de quelqu'utilité à ma patrie, &, par décret, dans la nuit du 12 au 13, je fus nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. Je ne vous cacherai pas, Représentans, que je fus un instant effrayé de l'immense responsabilité qui allait peser sur ma tête, je voyais nos moyens de force insuffisans, je les voyais disséminés : cela pouvait-il être autrement ? le chef de l'armée paraissait protéger la conspiration. Mais je vis votre sang près de couler ; mon dévouement parut utile à la patrie : je ne délibérai plus. Je m'entourai aussitôt des patriotes, j'appelai à moi les officiers destitués, je ralliai le peu de troupes que nous avions ; j'établis des postes à toutes les avenues des Tuileries, je désignai des réserves, je donnai à chaque officier général un ordre de commandement circonscrit. Le général *Buonaporté*, connu par ses talens militaires & son attachement à la République, fut nommé, sur ma proposition, commandant en second. L'artillerie de position était au camp des Sablons, & mal gardée ; je la fis de suite traîner

ici ; je fis chercher des canonniers dans les bataillons des patriotes de 89 & dans la gendarmerie ; deux obusiers furent placés aux points les plus intéressans. Le dépôt important de Meudon n'était point gardé ; je donnai l'ordre à deux cents hommes de la légion de police casernée à Versailles, à cinquante cavaliers de quatre armes & à deux compagnies de vétérans, de s'y rendre. J'ordonnai également l'évacuation des effets de Marly sur Meudon. Les magasins des vivres étaient dispersés dans Paris : le commissaire-ordonnateur reçut les ordres les plus précis pour les faire arriver dans les Tuileries ; l'ordre pour la fabrication du biscuit fut expédié ; ainsi que celui de préparer des cadres & une ambulance. Il fut assigné un dépôt pour les munitions de guerre Quelques-uns de nos collégues furent au faubourg Antoïne, dont nous connaissions l'attachement à la liberté. J'avais fait aussi armer des corps de gendarmes de la Convention, j'avais fait éclairer les routes de Saint-Germain, Versailles & Franciade ; je passai la nuit à faire préparer tout ce qui était nécessaire pour repousser les rebelles. Je fis exécuter des mouvemens aux troupes ; ces changemens aux dispositions précédemment prises, & peut-être convenues, étonnèrent singuliérement l'ennemi, & suspendirent pendant la nuit, toute entreprise de sa part.

Le 13 au matin, je fis la visite de tous les postes ; je rectifiai ce que je trouvai de défectueux dans chacun d'eux. Je haranguai mes compagnons d'armes, je leur prêchai sur-tout d'être avares du sang des citoyens, d'être fermes à leur poste, & d'obéir à leurs chefs. (On est bien sûr de faire impression, quand on parle à des hommes déjà convaincus.) Représentans, vous étiez alors défendus par le poste des Feuillans, ceux des rues de la Con-

vention, de l'Echelle, du Carrousel, ceux du Pont-Neuf, du quai de la Galerie, du Pont-National, & par tous ceux que j'avais établis aux avenues de la place de la Révolution.

Si les efforts de nos républicains eussent pu un instant succomber sous les coups de nos nombreux ennemis, j'avais ménagé à la Convention nationale une honorable retraite à Saint-Cloud. J'étais maître de toutes les hauteurs. Là vous auriez délibéré avec sécurité; votre énergie s'accroissant au milieu du bruit des armes, vos décrets eussent été la foudre lancée sur la tête des rebelles: la victoire était retardée, mais elle était complète; le désespoir se mêlait à l'agonie des tyrans, nous terminions la révolution; puissions nous n'avoir pas à regretter un jour une défaite, & pleurer sur le sommeil étrange qui a suivi nos premiers succès!

Cependant, toute la nuit & toute la journée du 13 jusqu'à quatre heures du soir, la générale avait battu dans plusieurs quartiers de Paris. Le citoyen Valentin, adjudant-général, & suspendu de ses fonctions, vint m'annoncer dans la matinée, que la Convention serait attaquée à quatres heures du soir. Il avait entendu ce propos de la bouche indiscrète de quelques jeunes-gens. Des commissaires de la section Lepelletier, accompagnés de huit tambours, proclamaient l'ordre impérieux de marcher contre la Convention, pour forcer de reconnaître la souveraineté des sections de Paris, &, en cas de refus, de massacrer tous ses membres.... Je me trompe: soit par sentiment de reconnaissance, soit dans le dessein de diffamer & de flétrir à jamais quelques députés, leurs personnes furent exceptées de la proscription.

La section Lepelletier faisait alors distribuer des cartouches; celles du Mont Blanc arrêtait les subsistances; celle de l'Arsenal s'emparait des chevaux

de la République, & provoquait la section Lepelletier à se rendre à Essone pour se saisir des poudres ; celle de Poissonnière faisait arrêter nos chevaux d'artillerie ; celle du Théâtre-Français excitait, par des circulaires, les communes environnantes à la rebellion ; celle de la Fidélité aurait marché avec du canon contre la Convention, sans le dévouement & le courage de l'adjudant-général Devaux, & de l'adjudant de division ; celle de l'Unité & de plusieurs autres étaient insurgées & en armes. Les généraux *Chaumont* & *Loison* reçurent l'ordre de se rendre aux positions que nous occupions sur la ligne de la rue Honoré. Cependant des colonnes nombreuses se formaient dans les deux parties de Paris divisées par la Seine, & s'avançaient sur la Convention. Je parcourais tous mes postes, recommandant aux soldats & aux chefs de ne point en bouger, & d'attendre avec fermeté l'aggression des rebelles. Nous étions alors en présence : quatre heures venaient de sonner ; je suis informé que des mouvemens hostiles & des coups de fusil sont tirés sur nos patrouilles & nos védettes. Je me rends sur-le-champ rue de la Convention ; les rebelles étaient postés sur le perron de Saint-Roch, & des colonnes nombreuses couvraient les rues Honoré ; Roch & de la Loi. Je les fais sommer de se retirer sur-le-champ ; ma sommation est accueillie par des huées, des menaces, & bientôt après par des coups de feu. Au moment que les colonnes des rebelles arrivèrent dans toutes les rues où étaient nos postes, & s'y formèrent en ligne, j'aurais pu profiter de cet instant si critique même aux troupes les mieux aguerries, pour les foudroyer : mais le sang devait couler ; mais je devais laisser ces malheureux, déjà couverts du crime de la révolte, se souiller encore de celui de

fratricide : aux conjurés seuls devait appartenir l'horreur des premiers coups.

Ce signal donné, j'ordonne à l'instant au général *Berruyer* & à l'adjudant *Huart* de faire dégager le front, & de repousser la force par la force. J'arrive aussitôt rue de l'Echelle, où commandait l'adjudant-général *Blondeau*, mais l'ennemi était déjà repoussé; je fis néanmoins avancer un peloton de gendarmerie pour le soutenir : prévoyant alors que toute ma ligne allait être attaquée, je me portai à la rue Nicaise. Les rebelles en effet avaient pénétré la rue Honoré & celle de Rohan, jusqu'au poste de la garde nationale qui se trouve au milieu de cette rue : j'ordonne au général *Brune* & à l'adjudant *Gardane* de sommer les révoltés de déposer leurs armes; mais la voix de la raison est impuissante, l'autorité de loi est méconnue; il faut encore déployer l'appareil de la force, pour soumettre les révoltés. Je courus de-là sur le quai, où des fusillades se faisaient entendre. Une colonne ennemie s'avançait sur un front considérable, vers le Pont-National, par le quai Voltaire. Notre artillerie placée au bas de ce pont, toute celle placée le long de la galerie du Louvre, où commandaient les généraux *Cartaux*, *Verdière*, *Le Stranges*, firent bientôt justice de cette troupe rebelle, qui s'était présentée avec beaucoup d'ordre, & aux cris de *vive le roi*. Prévenu qu'il y avait un engorgement dans la rue de la Convention, je m'y rends, & je vois que l'ardeur de nos républicains les a emportés trop loin. Je fais revenir la pièce de canon à la place que je lui avais assignée : je détachai quelques pelotons de la réserve des Tuileries, que je plaçai sur la terrasse des Feuillans, deux pièces de canon furent emmenées pour protéger les flancs. C'est ici que la lâcheté se montre dans toute son horreur; les rebelles retranchés dans les maisons voisines, firent un feu meurtrier sur les

colonnes républicaines : je ne suis plus le maître de retenir leur bouillante impétuosité ; l'airain tonnant frappe & ouvre en un instant les refuges des traîtres : ils fuient épouvantés. Je cours alors vers la place de la Révolution, où je craignais quelques tentatives de la part des royalistes. Un corps ennemi s'était en effet montré du côté du Palais-Bourbon, & avait presque aussitôt disparu. L'ennemi chassé & mis en fuite sur tous les points, se retrancha dans l'église Saint Roch, le théâtre de la République & le Palais-Egalité ; il était encore trop voisin de la Convention pour le laisser tranquille. Les rebelles de l'autre côté de la Seine avaient été repoussés. J'ordonnai aux généraux *Monchoisy* & *Duhesme*, qu'une colonne de la réserve de la place de la Révolution s'avancerait avec deux piéces de douze par les boulevards, & tournant la place Vendôme viendrait opérer la jonction avec le détachement qui était aux Capucins ; tandis que le général *Brune* ferait avancer deux obusiers sur les rues Nicaises & Rohan, & que *Cartaux*, avec deux cents hommes & du canon, viendrait se loger place Egalité, en passant par la rue Thomas-du-Louvre : le général *Berruyer* reçut l'ordre de prendre le commandement des Feillans & d'avancer par la place Vendôme. Toutes ces dispositions prises, le mouvement fut bientôt communiqué à toute notre ligne ; les ennemis furent forcés dans le théâtre de la République & le Palais-Egalité, ils se retirérent dans le haut de la rue de la Loi & vers l'Oratoire. Alors commencérent les barricades : je fis enlever à la baïonnette celle établie à la barrière des Sergens, & je fus obligé de donner l'ordre de tirer sur les dépaveurs de rue ; j'arrêtai alors avec peine l'impétuosité de nos braves républicains. Je craignais, pendant la nuit, les projets homicides des révoltés, qui se proposaient d'assommer nos braves défenseurs,

en lançant, des croisées, des pavés & des eaux bouillantes. J'établis mes avant-postes au Palais-Égalité & au théâtre de la République ; on n'entendit pendant la nuit que quelques coups de feu de part & d'autre. Le 14, à 4 heures du matin, le général *Vachot* s'établit dans S. Roch, après en avoir chassé l'ennemi. La section Lepelletier était alors le quartier général des rebelles ; ils s'y étaient fortement retranchés avec une piéce de canon. Je fis toutes mes dispositions pour les forcer dans leur repaire, mais la lâcheté, compagne de la trahison, avait fui devant la valeur républicaine : je ne trouvai dans ce foyer de la conspiration que des armes, des munitions de guerre, de bouche, & des attributs de la royauté. Instruit que la femme d'un député avait été mise en arrestation dans la section de Brutus, je marchai avec deux colonnes par les boulevards & la place des Victoires ; mais ces messieurs qui avaient juré de soutenir l'honneur des chevaliers français, étaient également en fuite. Je fis alors diriger les forces sur la place de Grève & les ponts qui l'avoisinent ; des piquets visitèrent l'île Saint-Louis. J'avançai ensuite avec un détachement de cavalerie au faubourg Antoine ; là je retrouvai cet attachement fort & solide pour la République ; & la joie pure qu'inspirait la victoire brillait sur tous les visages ; je terminai cette marche par reconnaître le Panthéon & le Théâtre-Français où existaient encore quelques vestiges de barricades.

Instruit que des piéces de canon étaient envoyées aux rebelles par la commune de Saint-Germain, j'ordonnai à un détachement de cavalerie de s'en emparer & de désarmer ceux qui l'escortaient ; cet ordre fut exécuté. Les jours suivans, Paris fut désarmé ; cette mesure s'opéra sans résistance.

Elle était néceſſaire & politique; mais je penſe que la Convention nationale, toujours juſte, ne différera pas long-temps de réarmer ceux qui l'ont ſi vaillamment défendue, & ſur l'amour deſquels elle peut toujours compter. Je recommande auſſi avec empreſſement à ſa juſtiée & à ſa bienveillance, les militaires & autres citoyens qui par leur courage ont obtenu la mémorable victoire du 13 au 14.

Pluſieurs repréſentans à la tête des colonnes, les patriotes de Paris & des départemens, les citoyens de la ſection des Quinze-Vingts, les vétérans, les invalides, les canonniers, & nos braves frères d'armes, les militaires & les généraux deſtitués, ont développé, dans ces jours de criſe, une valeur, une intrépidité que l'hiſtoire aura de la peine à perſuader à la poſtérité. Mais, Repréſentans du peuple, nous avons à pleurer quelques hommes qui ont péri dans ces mémorables journées. Martyrs reſpectables & honorés, vous avez ſcellé de votre ſang précieux le triomphe de la vertu ſur le crime; ombres généreuſes & magnanimes, vous avez péri pour la liberté, recevez aujourd'hui de la patrie, comme vous le recevrez de la juſtice des ſiècles, le tribut de la reconnaiſſance publique. Vos intéreſſantes familles ſont ſous la protection de la patrie; elles ont pour appui tous les hommes libres, & leurs noms glorieux ſont pour jamais gravés dans le cœur de tous les Français.

Le calme eſt dans Paris; les bons citoyens, les citoyens qui n'avaient été qu'égarés veillent autour de vous : mais la rage eſt dans le cœur des conjurés; ils rallient, dans les ombres de la nuit le fanatiſme, la révolte & le meurtre; ils correſpondent toujours avec le comité autrichien établi à Bâle, avec les agens de l'Angleterre dans

la Vendée, avec Condé, qui eſt en ce moment ſur les frontières du Jura, & de Wins, qui n'attend que l'inſtant favorable pour deſcendre ſur les côtes de Provence.

Voyez, ſur tous les points de la République, les émigrés en place, dix mille d'entre eux dominant dans Marſeille, leurs ſicaires organiſés en compagnies pour égorger les patriotes; les officiers républicains remplacés par des royaliſtes; les commiſſions exécutives infectées de mauvais citoyens; Toulon promis de nouveau aux Anglais, mais courageuſement défendu par les patriotes; un club établi dans cette ville, ſous le nom de comédie bourgeoiſe, dont la carte d'entrée porte aux quatre angles une fleur-de-lys & ſur le revers une croix de Saint-Louis; des mouvemens au delà du Rhin, combinés avec ceux de l'intérieur.

La cocarde tricolor n'eſt plus, dans pluſieurs contrées du Midi, qu'un ſigne de proſcription & de mort. Les braves défenſeurs de la patrie, ſi chers aux amis de la liberté; ſi honorés par tous les cœurs républicains, ſont par-tout couverts d'opprobres & d'outrages.

Repréſentans du peuple, liſez les deſtinées de l'Europe dans le traité des tyrans fait à Pavie, & ratifié à Bâle. Cette pièce eſt authentique; je l'ai lue, je la communiquerai s'il eſt néceſſaire.

« La royauté rétablie en France, dans la maiſon » de Bourbon, & la France de nouveau diſtribuée » en Provinces; la banqueroute générale déclarée » hormis envers les étrangers & les Français fidèles » à la bonne cauſe; la rentrée de tous les émigrés, » & leur réintégration dans leurs biens, titres, » droits, privilèges, &c.; les mêmes avantages » envers tous les fidèles reſtés en France; le réta- » bliſſement des parlemens, mais leurs prétendus » droits anciens abolis ou reſtreints; la religion

» catholique déclarée de nouveau dominante, & » ſon culte rétabli excluſivement dans tout ſon » luſtre; les biens eccléſiaſtiques réunis aux do- » maines, mais il ſera pris ſur le revenu ce qui » ſera annuellement accordé aux évêques & aux » curés : les penſions à accorder aux abbés com- » mendataires encore vivans, aux bénéficiers, aux » religieux & religieuſes, &c. ſeront priſes ſur » leſdits revenus. Tous les membres de la Conven- » tion qui ont voté pour la mort de Louis XVI, » ſeront condamnés à mort comme régicides, & » leurs biens confiſqués : tous les principaux chefs » du parti ſoi-diſant patriotique, connus pour tels » dans les trois aſſemblées nationales, dans les » armées de terre ou de mer, dans les autorités » conſtituées, dans les ſociétés ou aſſemblées popu- » laires, ou ailleurs, condamnés à la même peine » comme traîtres & rebelles, & leurs biens confiſ- » qués; les chefs ſecondaires condamnés aux fers » ou à la déportation, & leurs biens auſſi confiſ- » qués : pardon général accordé au reſte dudit » parti, à condition de payer une amende propor- » tionnée à leurs facultés, & eux & leurs enfans » déclarés incapables de remplir aucune charge ou » emploi dans l'Etat. Les puiſſances en guerre » contre la France rentreront immédiatement en » poſſeſſion des conquêtes que les Français rebelles » ont faites ſur elles : le roi très-chrétien cédera » pour dédommagement des frais & ſacrifices que » ces puiſſances ont faits pour ſon rétabliſſement,

» 1.° A l'Empereur, la Flandre françaiſe, le » Hainault français, la partie françaiſe d'entre Sambre » & Meuſe, la Lorraine & les trois Évêchés;

» 2.° Au roi de Sardaigne, le Bugey, la Breſſe, » le pays de Gex & Briançon;

» 3.° . . . . . .

» 4.° A l'Angleterre, la Bretagne, ou la Martinique & Saint-Domingue; *item*, Pondichery » & les autres établissemens français dans les Indes » orientales;

» 5.° .....

» 6.° L'Empereur sera dédommagé de sa partie » de la Gueldre par la possession de Maestrick; » l'Alsace aura pour souverain un prince de l'Empire, qui n'est pas encore désigné;

» 7.° Quant à la Hollande, le rétablissement » du Stadouderat garanti par toutes les puissances » coalisées, une nouvelle alliance avec l'Angleterre & ses alliés, & l'île de Walcheren cédée » à perpétuité aux Anglais ».

O comble de la scélératesse & de la barbarie! les patriotes belges, les patriotes hollandais livrés aux poignards & aux échafauds de l'Empereur & du prince d'Orange: jamais autant de projets destructeurs ne furent plus perfidement combinés & plus ouvertement tramés; & cependant, par un prodige inoui, vous triomphez du nombre & de la scélératesse de vos ennemis.

Oui, Représentans, vous avez vaincu, au centre de la conjuration, vous venez de remporter sur la coalition des rois une victoire décisive sans doute; mais il faut que l'élan & l'énergie de vos ames répondent au mouvement & au feu des armes: vous en perderez tous les fruits, si vous n'arrachez à leurs émissaires tous les moyens d'assassiner la liberté jusque dans son sanctuaire. Union sincère & forte entre tous les républicains, mais haine profonde & éternelle à tous les royalistes; une barrière insurmontable entre eux & nous! Qu'ils aillent porter autour des trônes leurs richesses corruptrices, leurs bassesses, leurs poignards, & leur fureur de servir des maîtres & de mutiler des esclaves.

Les royalistes ont tout osé pour consommer le crime de la tyrannie : osez tout pour le triomphe de la République : elle est perdue si vous ne vous montrez inflexibles envers tous les traîtres. Que peuvent des paroles de clémence contre des ennemis qui ne respirent que les haines & les vengeances ?

Vous les croyez anéantis : . . . . prêtez l'oreille à leurs cris sinistres & à leurs discours féroces ; tout ce qu'ils n'ont pu corrompre est proscrit, tout ce qui s'est opposé à la ruine de la République sera immolé. Encore quelques jours, disent-ils ; & nous acheverons le massacre de ces orgueilleux fondateurs ; encore quelques jours, & il ne restera pas un seul défenseur de la liberté sur la terre ; nous n'y trouverons plus un seul accusateur.

Parcourez leurs correspondances : ils annonçent dans leur affreuse joie aux tyrans avec lesquels ils conspirent, qu'ils touchent au moment de se baigner dans le sang du peuple français & de ses plus fidèles représentans. Tous vos amis, les braves citoyens, les héros qui ont défendu la Représentation nationale, qui ont sauvé la République dans l'immortelle journée du 13 au 14, sont déjà poursuivis dans leur pensée comme des brigands & des assassins. . . . . Que dis-je ? . . . . ce blasphême impie est échappé de la bouche de leurs bourreaux ; il a retenti jusque dans cette enceinte !

Représentans du peuple, mon devoir est de tout vous dire, de tout braver pour sauver mon pays. Celui qui, dans ces momens de danger, ne se passionne pas pour les moyens de le sauver, vous trahit ; il conspire.

J'entends dire que les rebelles sont désarmés ; mais leurs partisans, leurs complices, leurs effrontés protecteurs sont encore puissans. Vous les

voyez plus occupés à consoler les ombres sacrilèges des conspirateurs, qu'à sonder les plaies de la patrie, qu'à soulager avec vous la douleur publique : ces hypocrites vous séduisent par l'apparence de quelques vertus qui vous sont habituelles ; mais ils vous combattent en secret par la ruse, le mensonge & la perfidie ; ils s'isolent de vous pour mesurer les coups qu'ils se préparent à vous porter.

Le point d'appui du royalisme est frappé, mais il n'est pas abattu ; son horrible ouvrage subsiste tout entier : la famine, la banqueroute, l'assassinat des patriotes restent organisés. Les conjurés vont s'asseoir parmi les magistrats, parmi les mandataires du peuple. Eh ! lorsque la royauté seule devrait être en deuil, par quelle fatalité le crêpe du malheur & de la mort enveloppe-t-il toujours le sol de la République.

Représentans du peuple, la punition du crime n'épouvante que la faiblesse ; vous êtes comptables au peuple de sa grandeur : si vous n'atteignez tous les traîtres par la rigueur de la justice, si vous ne punissez les attentats qui ont fait couler des flots de sang & de larmes, vous vous chargez d'une responsabilité terrible.

Songez qu'après la scélératesse, ce qui menace le plus la patrie, c'est la pusillanimité des gens de bien : leur mollesse assure l'impunité, encourage le crime, & laisse opprimer le peuple.

C'est sur-tout par amour pour la justice & pour l'humanité, que j'évoque du fond de vos cœurs les sentimens forts & énergiques d'une fermeté inébranlable. Une justice prompte & inflexible eût déjà rompu tous les complots ; votre indulgence les a fait renouer : plus vous attendrez, plus vous verrez s'accroître les obstacles & les dangers. Que les leçons de l'expérience nous apprennent à être sages. Le temps est précieux. Si vous persistez à

vous montrer indulgens aujourd'hui ; vous ferez cruels demain. Soyez sévères, pour que personne ne soit atroce ; soyez fermes, afin de n'être jamais exagérés ; maintenez-vous à la hauteur de la justice, si vous ne voulez pas être obligés dans quelques jours de forcer toutes les mesures. Ceux qui cherchent à couvrir le crime de leurs manteaux, qu'ont-ils fait au moment du danger contre vos ennemis ? Que vous proposent-ils aujourd'hui pour sauver la République trahie & menacée sur tous les points ! Eclairons la conduite de tous les traîtres ; de tous ceux qui ont protégé le royalisme ; portons la lumiére dans tous les replis des complots : les tempêtes ne sortent jamais que du sein des nuages & des ténèbres. Je vous la déclare, Représentans du peuple, si vous laissez les rênes de la révolution dans des mains criminelles ou suspectes, personne ne peut être certain de son avenir ; l'ordre social est troublé pour long-temps jusques dans ses sources les plus profondes : un siécles de discordes civiles & de calamités publiques désolera notre malheureuse patrie.

Soyez donc aujourd'hui ce que vous avez été dans toutes les circonstances menaçantes ; conservez ce courage vertueux qui vous a fait accomplir de si hautes destinées ; soyez grands & magnanimes comme le peuple que vous représentez : faites pour le triomphe de la République ce qu'on a tenté pour le retour de la monarchie ; pardonnez à l'erreur, mais montrez-vous inébranlables envers les traîtres ; la clémence dans ce cas serait funeste au peuple : ne laissons pas à d'aussi vils ennemis un triomphe qui serait à-la-fois la honte & la perte de l'humanité.

Il n'appartient pas au chef de la force armée de vous proposer aucune mesure ; mon devoir est

de faire exécuter celle que vous commandent les intérêts & les dangers de la République.

LOI

Qui ordonne l'impression du rapport ci-dessus.

Du 30 Vendémiaire, l'an quatrième de la République française, une & indivisible. 22 8.bre 1795.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE que le rapport fait dans cette séance par le représentant du peuple *Barras*, général de l'armée de l'intérieur, sera imprimé, inséré au bulletin, envoyé aux départemens & aux armées, & distribué au nombre de six exemplaires aux membres de la Convention.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *ENJUBAULT.*

Collationné à l'original, par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 1.er Brumaire, an quatrième de la République française, une & indivisible. *Signé* GENISSIEU, *président*; ALEX. VILLETARD, GLEIZAL, *secrétaires.*

93 8.bre 1795.

Certifié conforme:

Les membres de l'agence de l'envoi des Lois,

DUMONT, CHAUBE.

CAEN, de l'Imprim. Nationale, chez G. LE ROY 4.e année Républicaine. 1795.